



Prévoir' Obsèques c'est ma décision

VOTRE
COMPLÉMENTAIRE
PRÉVOYANCE

à partir de

1,44€
par mois⁽¹⁾

SANTÉ

▶ PRÉVOYANCE

RETRAITE

ÉPARGNE

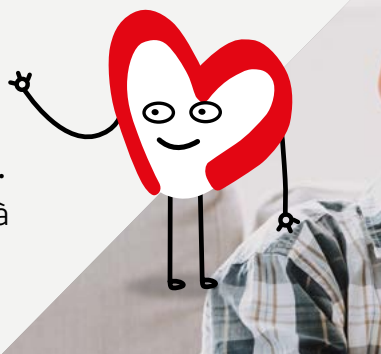


Groupe
Solimut
Mutuelles
de France


Prévoir'Obsèques

pour vous accompagner face aux aléas de la vie.

Anticipez aujourd'hui pour demain et épargner à vos proches des soucis financiers.



ZOOM SUR VOTRE OFFRE PRÉVOIR'OBSEQUES DE BASE

 PRÉVOIR'OBSEQUES	De 18 à 44 ans	de 45 à 59 ans	de 60 à 64 ans	de 65 à 69 ans	de 70 à 74 ans	de 75 à 79 ans	de 80 à 84 ans
Cotisations mensuelles	1,44€	2,88€	4,32€	5,76€	7,20€	10,08€	12,96€
Cotisations mensuelles par personne pour une adhésion conjointe	1,37€	2,74€	4,10€	5,47€	6,84€	9,58€	12,31€

Extrait des tarifs correspondant à l'allocation obsèques minimale souscrite de 800€. L'âge de l'adhérent se calcule par différence entre son année de naissance et l'année d'effet du contrat. Exemple : Vous avez 66 ans et vous optez pour une allocation de 2.400€
 Votre cotisation est de : 5,76€ x 3 soit 17,28€ par mois.

QUI PEUT ADHÉRER ?

Toute personne âgée de 18 à 84 ans peut adhérer à ce contrat.

L'acceptation de l'adhésion n'est soumise à aucun questionnaire médical.

Un stage de 6 mois est à effectuer jusqu'à 3.600€ d'allocation souscrite. Le stage est de 1 an au-delà de ce montant. Aucun stage n'est requis en cas d'accident⁽¹⁾.

QUE COUVRE LE CONTRAT ?

L'ensemble de vos frais d'obsèques en fonction de l'allocation que vous aurez déterminée.

Cette allocation peut varier de 800€ à 8.000€ par tranches de 400€.

À compter de 71 ans, le choix de l'option est plafonné à 3.600€.

À QUI EST VERSÉE L'ALLOCATION LORS DE VOTRE DÉCÈS ?

À la personne qui a réglé les frais d'obsèques, sur présentation d'un justificatif.



LES PLUS DE LA GARANTIE

- ▶ Pas de questionnaire médical ;
- ▶ Adhésion ouverte à tous jusqu'à 84 ans ;
- ▶ Garantie viagère ;
- ▶ Prise d'effet immédiate en cas d'accident⁽²⁾ ;
- ▶ Réduction de 5% sur chaque cotisation en cas d'adhésion conjointe ;
- ▶ Assistance obsèques ; (ex : rapatriement du corps, informations juridiques..., aide à l'organisation des obsèques...).

LA COTISATION AUGMENTE-T-ELLE LORSQUE VOUS CHANGEZ DE TRANCHE D'ÂGE ?

Non. Vous seul pouvez décider de la modifier en revalorisant votre allocation.

VOTRE GARANTIE PRÉVOIR'OBSÈQUES AVEC L'OPTION REVALORISATION

PRÉVOIR'OBSÈQUES	De 18 à 44 ans	de 45 à 59 ans	de 60 à 64 ans	de 65 à 69 ans	de 70 à 74 ans	de 75 à 79 ans	de 80 à 84 ans
Cotisations mensuelles	2,28€	3,62€	4,99€	6,42€	7,74€	10,54€	13,27€
Cotisations mensuelles pour une adhésion conjointe	2,17€	3,44€	4,74€	6,10€	7,35€	10,01€	12,61€

Si vous le souhaitez, vous pouvez décider de souscrire ce contrat avec l'option revalorisation. Dans ce cas, chaque 1^{er} Janvier, votre allocation obsèques, ainsi que vos cotisations seront réévaluées automatiquement de 2,50 %. Cet avantage permettra à votre entourage de bénéficier, le moment venu, d'une allocation revalorisée. Extrait des tarifs correspondant à l'allocation obsèques minimale souscrite de 800€.

BÉNÉFICIEZ D'UN AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE

En adhérant simultanément avec votre conjoint, vous vous protégez mutuellement et vous bénéficiez d'une **RÉDUCTION VIAGÈRE DE 5% SUR CHACUNE DE VOS COTISATIONS.**

UNE ASSISTANCE OBSÈQUES INCLUSE COMPRENANT :

- L'aide à l'organisation des obsèques, en relation avec l'entreprise de pompes funèbres habilitée,
- Des informations juridiques, fiscales et vie pratique,
- Le rapatriement du corps pour les décès à plus de 50 km du domicile français,
- La garde d'enfants de moins de 16 ans.

Contrat collectif souscrit par la mutuelle diffuseuse auprès de Solimut Mutuelle de France, organisme régi par le Livre II du code de la mutualité - SIREN N° 383 143 617.

[1] Cotisation pour une personne âgée de 18 à 44 ans, et pour une allocation obsèques de 800€.

[2] L'accident étant défini comme tout dommage corporel non intentionnel de la part de l'adhérent, provenant de l'action brusque, soudaine, violente, de caractère fortuit et imprévisible d'une cause extérieure.



Organisation des obsèques

« Etant veuf et sans enfant, j'ai souhaité organiser mes obsèques afin d'avoir l'esprit tranquille et ne plus avoir à y penser. Après m'être renseigné auprès de différents organismes, j'ai fait le choix de souscrire au contrat Prévoir'Obsèques. C'est une garantie simple, viagère. En ayant choisi une allocation de 8 000€ mes proches s'acquitteront, le moment venu, du coût de mes obsèques grâce à cette somme. »

Jean-Michel



Réduction de cotisation

« Mon mari et moi allons être grands-parents. Un bonheur immense en perspective ! Cela nous a fait prendre conscience que nous vieillissons et pour avoir l'esprit libre, notre volonté s'est portée sur le choix d'une adhésion simultanée pour nous protéger en cas de décès. Et grâce à l'adhésion conjointe, Prévoir'Obsèques nous fait bénéficier d'une réduction sur nos cotisations. »

Corinne et David





**QUELS QUE SOIENT LES BESOINS ET LES ATTENTES DE CHACUN,
NOUS SOMMES LÀ POUR Y RÉPONDRE ET TROUVER DES SOLUTIONS.
CEUX QUI EN PARLENT LE MIEUX,
CE SONT NOS ADHÉRENTS.**



Assistance rapatriement

« Programmer mes obsèques comme je l'entends, cela me rassure. Je suis souvent en voyage organisé avec le club des séniors de mon quartier. Dans le cadre de mon contrat Prévoir'Obsèques, outre l'allocation obsèques, une assistance est incluse avec le rapatriement du corps en cas de décès à plus de 50 km de mon domicile. Pour moi, quoi qu'il arrive, où que ce soit, je suis sereine. »

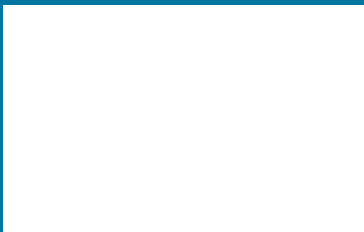
Alexandrine



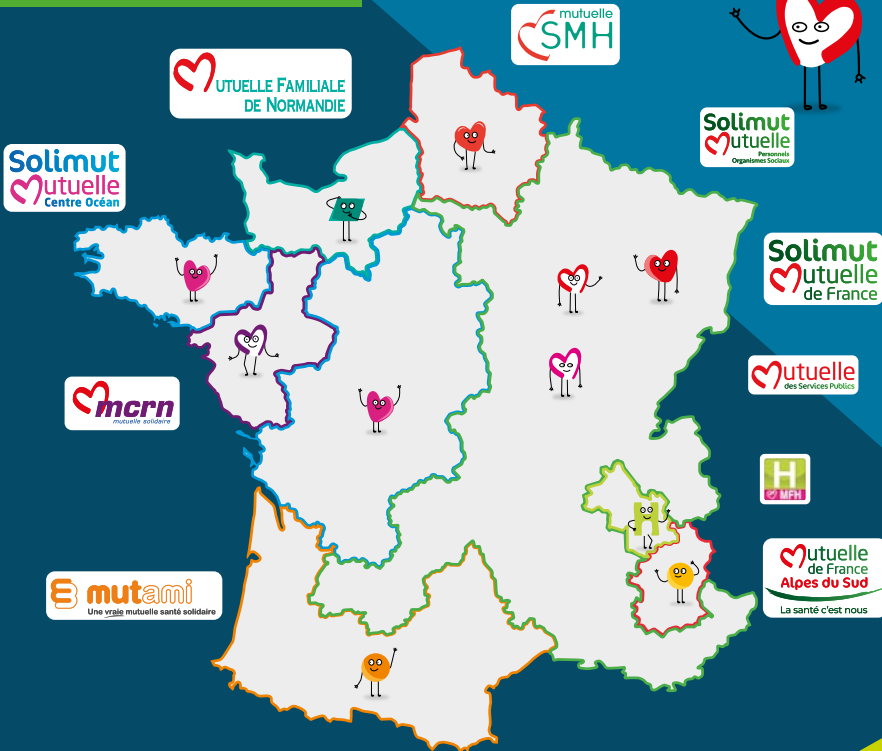
Allocation revalorisable

« La préparation de mes obsèques a toujours été un sujet important car je souhaite que ma famille soit épargnée financièrement. Depuis l'âge de 45 ans, j'ai souscrit au contrat Prévoir'Obsèques avec l'option revalorisation qui inclut le versement d'une allocation obsèques. Ainsi, ma cotisation et mon allocation augmentent de 2.5% chaque année. Ma famille bénéficiera, le moment venu, d'une allocation revalorisée. »

Béatrice



NOS IMPLANTATIONS



Le produit présenté dans ce dépliant est distribué par les mutuelles de l'Union de Groupe Mutualiste Solimut Union, immatriculée au répertoire SIRENE n° 831 256 532, dont le siège social est au 315 rue de Vincennes-93100 MONTREUIL. Les mutuelles distributrices du produit sont les suivantes : MUTAMI (Siren 776 950 677), Mutuelle Solimut Centre Océan (Siren 181 343 249), SMH (Siren 301 862 769), Mutuelle des Chemins de la Région de Nantes (Siren 314 785 546), Mutuelle des Services Publics (Siren 782 825 368), Mutuelle de France Alpes du Sud (Siren 782 416 127), Mutuelle Familiale de Normandie (Siren 304 580 228), Solimut Mutuelle Personnels des Organismes Sociaux (Siren 431 282 581), Mutuelle de France des Hospitaliers (Siren 3977 42 988). Ces mutuelles distribuent pour le compte de la Mutuelle, organismes soumis au livre II du code de la mutualité, Solimut Mutuelle de France (SMF), mutuelle immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 383 143 617 dont le siège social est situé au Castel Office, 7 quai de la Joliette, 13002 Marseille. SMF est affilié à Solimut Mutuelles de France - Union mutualiste de groupe, immatriculée au répertoire Siren 539 793 885 et dont le siège social est situé au 315 Rue de Vincennes-93100 Montreuil. L'ensemble de ces mutuelles et Unions sont régies par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité et au contrôle de l'Autonté de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 Place de Budapest, CS 92459, 75943 Paris). Document non contractuel à caractère publicitaire. Credit photo : Fotolia, iStock, Shutterstock, 123RF - Réalisation : www.lespasjeter.com - Ne pas jeter sur la voie publique. Février 2020.

